

Présentation des appels à projet 2026

Contrat de ville et Contrat local des solidarités

MÉTROPOLE BORDELAISE

13 novembre 2025



ORDRE DU JOUR

- › Propos introductifs par les représentants de Bordeaux métropole et de l'Etat : 10 minutes
- › Présentation des appels à projets 2026 des crédits de l'État (BOP 147) et de Bordeaux Métropole au titre de la Politique de la Ville : 10 minutes
- › Présentation du Contrat local des solidarités : 10 minutes
- › Les dispositifs de droit commun mobilisables sur les quartiers prioritaires : 10 minutes
- › Questions / réponses : 20 minutes



Présentation des appels à projets 2026 du Contrat de ville et du Contrat local des solidarités

1. Appels à projets 2026 des crédits de l'État au titre de la Politique de la Ville (BOP 147) et de Bordeaux Métropole

Le contrat de ville de la métropole bordelaise 2024-2030

« Engagements quartiers 2030 »

Pour rappel :

- La géographie prioritaire : 23 quartiers et 72 781 habitants.
- Des « poches de pauvreté » à Bordeaux, Lormont, Talence et Bègles.
- Des conventions territoriales sur chacune des 12 communes précisant les priorités par quartier.

Les orientations du contrat de ville :

- Accès à l'emploi et le développement de l'activité
- Émancipation dans les quartiers
- Transitions dans les quartiers
- Ouverture, attractivité et sécurité des quartiers
- Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

Les appels à projets du contrat de ville

L'Etat et Bordeaux Métropole lancent chacun un appel à projets dédié aux quartiers « politique de la ville » permettant de solliciter des subventions.

Certains critères sont communs à l'Etat et à Bordeaux métropole. D'autres sont spécifiques.

Appels à projets contrat de ville : Critères et modalités

Qui peut déposer un dossier?

- Tout acteur public ou privé (association à but non lucratif, bailleur social, établissement public, collectivité territoriale, autre organisme à but non lucratif)

Les conditions pour qu'un projet soit éligible

A qui doit s'adresser le projet?

Le projet doit bénéficier aux habitants des quartiers « politique de la ville ».

Pour les crédits de l'Etat uniquement : le projet peut aussi être à destination des habitants des « poches de pauvreté » dans la limite de 2,5% de l'enveloppe.

Pour les crédits de Bordeaux métropole uniquement : les projets doivent s'adresser aux QPV et concerner au moins deux communes.

A noter pour les crédits de Bordeaux métropole :

- dans le cadre d'actions expérimentales, il est possible de ne cibler qu'un seul quartier/une seule ville pour la première année (année test) mais en prévoyant par la suite une phase de déploiement, ou de duplication, permettant au projet de devenir intercommunal.
- les actions relatives à l'apprentissage de la langue pourront être sur une seule commune.

Appels à projets contrat de ville : Critères et modalités

Les indispensables :

- Répondre aux besoins **des habitantes et des habitants** des quartiers et **venir en complémentarité** d'actions existantes.
- Rencontrer les communes concernées par l'action proposée (liste des contacts dans le document) ainsi que les référents politique de la ville de Bordeaux Métropole et les délégués du Préfet pour l'Etat.

Appels à projets contrat de ville : Critères et modalités

Les thématiques prioritaires :

- Pour les crédits de l'Etat :
- Les actions devront respecter les orientations du Comité Interministériel des Villes (CIV), réuni le 6 juin 2025, qui s'articulent autour de 3 priorités :
 - assurer la tranquillité publique,
 - assurer l'égalité des chances pour les enfants et les jeunes des QPV, étant précisé que les crédits alloués au titre du CDV n'ont pas vocation à se substituer ou à agir en complément des crédits PRE et/ou Cité éducative,
 - faciliter l'insertion professionnelle et stimuler l'économie dans les QPV.

Appels à projets contrat de ville : Critères et modalités

Pour les crédits de Bordeaux métropole :

- L'insertion et l'accès à l'emploi, notamment :
 - en levant les obstacles à l'emploi par l'accès à des formations linguistiques pour adultes, la garde d'enfants, la mobilité, l'estime de soi, la santé
 - en privilégiant l'accompagnement global de la personne selon une logique de parcours vers l'emploi (de la découverte métier à la remise en emploi)
 - en faisant de l'aller vers pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
 - en favorisant la découverte des métiers par des stages, des alternances pour les jeunes
 - en accompagnant à l'entrepreneuriat dans un parcours sécurisé vers l'emploi
- L'accès aux droits et à la lutte contre le non-recours
- La lutte contre les inégalités d'accès aux soins en santé et santé mentale, en cohérence avec le contrat local de santé de Bordeaux Métropole, notamment par :
 - la pratique du sport, la prévention à l'usage des écrans et des addictions, l'accompagnement vers les lieux de soins
- L'accompagnement des habitants dans la transition écologique, notamment par :
 - l'accès à une alimentation saine et durable accessible au plus grand nombre
 - l'accès à la mobilité du quotidien (vélo, marche, transport en commun...)
 - l'accès aux recycleries par des ateliers de sensibilisation à la seconde main

Appels à projets contrat de ville : Critères et modalités

Comment déposer une demande ?

- Le dossier est à déposer sur la plateforme DAUPHIN au plus tard le 31 janvier 2026. **Le dépôt de dossier est possible dès le lancement de l'appel à projet.**

DAUPHIN USAGER

- Dans le cas de reconduction d'une action, le bilan 2025 devra être obligatoirement joints ; tout dossier dont le bilan n'aura pas été saisi sous Dauphin avant le 31 mars 2026 sera écarté de la programmation
- En cas de changement d'élément quant à votre structure (changement de RIB / adresse...) → mettre à jour le profil Dauphin avant de déposer une demande

Critères financiers et conventions pluriannuelles pour le contrat de ville

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat de Ville

- Non cumul entre contrat de ville et contrat local des solidarités : au besoin, l'Etat et la Métropole réorienteront certaines actions vers le dispositif le plus approprié.
- Non cumul entre les crédits spécifiques de l'État. Toute action déjà financée au titre des dépenses d'abattement TFPB et des autres dispositifs spécifiques de la Politique de la ville (cité éducative, PRE, emploi..) ne peuvent pas donner lieu à un refinancement dans le cadre du présent AAP du BOP 147 (Etat).
- La demande de subvention ne pourra excéder 80% du coût total de l'action. Le demandeur devra préciser les autres cofinancements mobilisés, soit par l'apport de ressources propres, soit par la contribution financière de tiers.

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat de Ville

- Le porteur de projet devra mobiliser **le droit commun en priorité** et si besoin les crédits spécifiques de la politique de la ville.
- Lorsque la demande concerne plusieurs territoires d'intervention (actions inter communales ou départementale), le % de bénéficiaires devra être décliné par territoire et **le porteur s'engage à respecter le ratio**.
- Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication doivent porter a minima le logotype de l'État. Le respect de cet engagement conditionne l'octroi des crédits.

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat de Ville

Possibilité de conventions pluriannuelles

Qu'est-ce qu'une convention pluriannuelle ?
Quelles sont les conditions ?

- La convention pluriannuelle permet un financement d'un projet jusqu'à 3 ans. Les financements pour les années n+1 et n+2 sont prévisionnels
- Plusieurs conditions : le projet porté par la structure s'inscrire dans la durée et est déjà connu pour sa réussite (pas de convention pluriannuelle pour un nouveau projet) ; la structure est connue pour la qualité de ses interventions ; la santé de l'organisme est satisfaisante

En pratique ...

- Le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier de demande avec 3 budgets prévisionnels (années N, N+1 et N+2)
- Une convention est signée entre l'Etat/ou Bordeaux Métropole et la structure
- Un bilan de l'année 1 et un dossier pour l'année suivante sont à saisir chaque année
- **Toute nouvelle demande de convention pluriannuelle devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville, la Métropole et les délégués du Préfet.**
- Pour Bordeaux Métropole, le dépôt d'un dossier de subvention est obligatoire chaque année.



SYNTHÈSE CONTRAT DE VILLE

DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE 2024 > 2030

quartiers2030

Synthèse du contrat de ville

- Synthèse du contrat de ville et des 12 conventions territoriales dans un seul document
- Création d'une page internet permanente pour la Métropole sur les dispositifs en faveur des quartiers prioritaires



LES DISPOSITIFS EN FAVEUR
DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Liste des contacts

ETAT – MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

Mail générique Mission politique de la ville : pref-mission-politique-ville@gironde.gouv.fr

Christelle DETALLE 05 56 90 65 22
Responsable de la mission politique de la ville
Christelle.detalle@gironde.gouv.fr

Manon DOLEANS 05 56 90 62 80 // 06 32 52 96 32
Adjointe de la mission politique de la ville
Manon.doleans@gironde.gouv.fr

Marine AZEMA 06 37 83 19 83
Déléguée du préfet
Marine.azema@gironde.gouv.fr

Hatharith KHIEU 07 88 42 20 86
Délégué du préfet
Hatharith.khieu@gironde.gouv.fr

Raphaël PEYNAUD
Délégué du préfet
Raphael.peynaud@gironde.gouv.fr

BORDEAUX MÉTROPOLE DIRECTION DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Mail générique : politiquedelavillebm@bordeaux-metropole.fr

Marie-Pierre LAUBEUF 05 33 89 55 70
Chargée de mission politique de la ville
Mp.laubeuf@bordeaux-metropole.fr

Hélène BERGER 06 96 92 51 64
Chargée de mission politique de la ville
He.berger@bordeaux-metropole.fr

2. Appel à projet du Contrat local des solidarités

Le contrat local des solidarités 2024-2027

Il s'agit d'une contractualisation entre l'Etat (DDETS) et Bordeaux métropole, qui assurent le co-pilotage du contrat. Ce contrat prend la suite du dispositif national « stratégie de lutte contre la pauvreté ».

L'appel à projet repose sur 3 axes du contrat :

- Axe 1 : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 2 : l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés
- Axe 4 : la transition écologique solidaire

Le contrat local des solidarités : les critères communs de l'appel à projet pour l'ensemble des axes

Conditions d'éligibilité... Pour être éligible, le projet doit...

- Démarrer impérativement en 2026 et concerner majoritairement l'année 2026, voire 2026-2027 si l'action est pluriannuelle
- Être à destination des habitant(e)s des quartiers « politique de la ville » et des « poches de pauvreté »
- Ne pas correspondre à un projet d'étude ou d'expertise

Critères de sélection. Pour être prioritaire, le projet doit...

- Être adapté aux besoins des habitantes et des habitants des quartiers et être complémentaire par rapport aux actions existantes
- Correspondre à une action concrète, évaluable et définie dans le temps

Appel à projet Contrat local des solidarités

Axe 1 La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge



Territoires éligibles : Les QPV + poches de pauvreté (priorité)



Seuls les communes et leurs établissements publics locaux peuvent répondre

Soutenir la parentalité et les familles en situation de précarités

- Mieux repérer les familles en situation de fragilité
- Mieux soutenir et accompagner les enfants précaires de façon adaptée
- Soutenir des programmes ou dispositifs portant sur le parcours des enfants / parents
- Améliorer l'accompagnement des parcours des femmes isolées avec un enfant < 3 ans

Faire de la jeunesse un enjeu prioritaire contre la pauvreté en prévenant le décrochage

- Contribuer à prévenir et traiter le décrochage scolaire des adolescents entre 11 et 15 ans, en favorisant la réussite éducative, en évitant les ruptures éducatives, en renforçant les lieux d'écoute etc.
- Ouvrir les horizons en favorisant l'accès à la citoyenneté, la culture, au sport, en évitant le repli sur soi

Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie

- Développer les modalités d'accueil, de repérage et d'allers vers les jeunes en situation de précarité sans solution
- Développer des actions de remobilisation pour inscrire les jeunes dans des parcours personnalisés (soutien des chantiers et des séjours éducatifs etc.)

Appel à projet Contrat local des solidarités

Axe 2 L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics les plus éloignés



Territoires éligibles : Les QPV + poches de pauvreté

Lever les freins
périmétriques à l'emploi

- Apprentissage intensif de la langue française, lutte contre l'illettrisme
- Modalités adaptées de garde d'enfants
- Développement du dialogue interculturel autour de la thématique emploi (droit du travail, conditions de travail, formation professionnelle etc.)
- Soutien à la mobilité, connaissance de l'environnement, inclusion numérique

Favoriser l'accès aux
droits

- En lien avec l'accès à l'emploi, développer les mesures en termes d'accès aux droits en termes de santé, de transports, de structures d'accueil, de loisirs, etc.

Accompagner vers
l'emploi

- Développement des actions d'accompagnement vers l'emploi s'articulant avec différents dispositifs : réseau FOQUALE de l'Education nationale, les programmes du service public régional de formation professionnelle, les contrats d'engagement des jeunes, les actions des Comités locaux pour l'emploi du territoire, etc.

Appel à projet Contrat local des solidarités

Axe 4 La transition écologique solidaire



Territoires éligibles : Les QPV + poches de pauvreté (priorité)

Lutter contre la précarité énergétique

- Soutenir par exemple la mise en place de plateforme de lutte contre la précarité énergétique (repérage du public, réalisation de diagnostics, proposition de solutions durables adaptées), les actions d'ingénierie et de mobilisation autour du FSL énergie

Favoriser le droit à la mobilité pour tous

- Objectif commun avec l'axe 2 » en ce qui concerne les demandeurs d'emploi
- Soutenir les actions permettant, par un accompagnement social et financier, l'accès aux solutions de droit commun disponibles sur le territoire ; le déploiement des solutions de mobilité solidaire ad hoc complémentaires en fonction des besoins spécifiques

Accès à l'alimentation durable pour tous

- Soutenir l'articulation logistique et la mutualisation des moyens pour les actions de lutte contre la précarité alimentaire : mutualisation d'espaces stockages / espaces communs de commande, mutualisation en termes de distribution etc.
- Favoriser les coopérations actives entre les acteurs de l'aide alimentaire (Banque Alimentaire de Bordeaux et de Gironde, associations, CCAS)

Appel à projet Contrat local des solidarités

Comment déposer une demande ?

- Le dossier est à déposer sur la plateforme DAUPHIN au plus tard le 31 janvier 2026. Le dépôt de dossier est possible dès le lancement de l'appel à projet.

[DAUPHIN USAGER](#)

- Dans le cas de reconduction d'une action, le bilan 2025 devra être obligatoirement joint ; tout dossier dont le bilan n'aura pas été saisi sous Dauphin avant le 31 mars 2026 sera écarté de la programmation
- En cas de changement d'élément quant à votre structure (changement de RIB / adresse...) → mettre à jour le profil Dauphin avant de déposer une demande

Critères financiers et conventions pluriannuelles pour le contrat local des solidarités

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat des solidarités

- **Non cumul entre contrat de ville et contrat local des solidarités** : au besoin, l'Etat et la Métropole réorienteront certaines actions vers le dispositif le plus approprié.
- **La demande de subvention ne pourra excéder 80% du coût total de l'action**. Le demandeur devra préciser les autres cofinancements mobilisés, soit par l'apport de ressources propres, soit par la contribution financière de tiers.
- **Attention! Parité** des financements entre l'Etat et les communes sur l'axe 1 : le financement de la commune porteuse du projet devra être égal ou supérieur à la participation du CLS.

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat des solidarités

- Le porteur de projet devra mobiliser le droit commun en priorité.
- Tous les projets doivent intégrer des indicateurs chiffrés de réalisation et d'impact.
- Lorsque la demande concerne plusieurs territoires d'intervention (actions inter communales ou départementale), le % de bénéficiaires devra être décliné par territoire et **le porteur s'engage à respecter le ratio**.
- Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication doivent porter a minima le logotype de l'État. Le respect de cet engagement conditionne l'octroi des crédits.

Les règles financières spécifiques de l'AAP Contrat des solidarités

Possibilité de conventions pluriannuelles

Qu'est-ce qu'une convention pluriannuelle ?
Quelles sont les conditions ?

- La convention pluriannuelle permet un financement d'un projet jusqu'à 3 ans. Les financements pour les années n+1 et n+2 sont prévisionnels
- Plusieurs conditions : le projet porté par la structure s'inscrire dans la durée et est déjà connu pour sa réussite (pas de convention pluriannuelle pour un nouveau projet) ; la structure est connue pour la qualité de ses interventions ; la santé de l'organisme est satisfaisante

En pratique ...

- Le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier de demande avec 3 budgets prévisionnels (années N, N+1 et N+2), maximum 2027 pour la dernière année
- Une convention est signée entre Bordeaux Métropole et la structure
- Un bilan de l'année 1 et un dossier pour l'année suivante sont à saisir chaque année
- **Toute nouvelle demande de convention pluriannuelle devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville, la Métropole et les délégués du Préfet.**
- Pour Bordeaux Métropole, le dépôt d'un dossier de subvention est obligatoire chaque année.



Informations sur d'autres appels à projets/dispositifs mobilisables sur les quartiers prioritaires

Approche par thématique

1. Retour à l'emploi, parcours professionnel, insertion
2. Formation
3. Création d'entreprises, accompagnement à l'entrepreneuriat
4. Education (dont PRE, cité éducative...), lutte contre le décrochage scolaire
5. Culture
6. Sport, jeunesse
7. Parentalité, petite enfance
8. Prévention de la radicalisation, valeurs de la république, laïcité
9. Prévention de la délinquance
10. Santé, handicap, lutte contre les pratiques addictives
11. Accès aux droits, accès aux démarches administratives, numérique
12. Transitions (mobilité, alimentation, déchets...)
13. Cohésion sociale (animation de la vie sociale, lien social)
14. Droits des femmes
15. Multi-thématiques

Thématique 1 : Retour à l'emploi, parcours professionnel, insertion

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
DREETS	AMI 02R	BOP 147 : Le parrainage vers l'emploi
	L'Appel à Projets Parrainage 2024-2026 Nouvelle - Aquitaine	
	Le Fonds Social Européen (FSE +) ➔ Construire un programme FSE +, Guide du porteur de projet https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/kit_com_pp.pdf ➔ Rester informé des AAP : https://fse.gouv.fr/les-appels-a-projets	
	Le Fond de revitalisation économique des territoires	

Thématique 1 : Retour à l'emploi, parcours professionnel, insertion

CONTACTS :

› Service pour le plein emploi et l'insertion de la DDETS

- Elodie Glandier , Cheffe de service, elodie.glandier@gironde.gouv.fr
- Muriel Faux, assistante administrative, muriel.faux@gironde.gouv.fr, 05 47 47 47 77

Les chargées de développement de l'emploi et des territoires :

- Isabelle Janot, isabelle.janot@gironde.gouv.fr
- Maylis Loquier, maylis.loquier@gironde.gouv.fr

Thématique 1 : Retour à l'emploi, parcours professionnel, insertion

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<u>Permis B : une aide financière de la Région pour les jeunes</u> Direction de la jeunesse et de la citoyenneté 05 49 38 49 38	Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de politique de la ville du 26 mars 2018. Actions soutenues : - soutenir la prospection en emploi dans les quartiers et les actions de rapprochement offres d'emploi/personnes à la recherche d'un emploi, - encourager l'innovation dans l'insertion professionnelle des habitants et le développement du parrainage, Contacts : Bordeaux + Rive droite Anne Gouygoux : <u>anne.gouygoux@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 06 22 Rive gauche : Anne Pageneau : <u>anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 96 01

Thématique 2 : formation

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<p><u>Former pour recruter en Nouvelle-Aquitaine : Actions de Formation En Situation de Travail - AFEST</u></p> <p>Pôle Formation Emploi : <u>AFEST@nouvelle-aquitaine.fr</u></p> <p><u>Une aide à la formation certifiante pour les demandeurs d'emploi</u></p> <p>Direction Formation Professionnelle et Apprentissage</p> <p><u>Formation professionnelle : bénéficiez d'une rémunération</u></p> <p>Direction Formation Professionnelle et Apprentissage 05 49 38 49 38</p>	<p>Région nouvelle aquitaine Bordeaux + Rive droite Anne Gouygoux : <u>anne.gouygoux@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 06 22</p> <p>Rive gauche : Anne Pageneau : <u>anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 96 01</p> <p>- Développer l'accès à la formation (dont l'alternance).</p>

Thématique 3 : création d'entreprises, accompagnement à l'entrepreneuriat

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<p><u>Entreprendre, la Région à vos côtés</u></p> <p>Dispositif régional d'accompagnement à la création-reprise de TPE : « Entreprendre, la Région à vos côtés »</p> <p>Direction de l'économie territoriale 05.49.38.49.38</p>	<p>Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de politique de la ville du 26 mars 2018.</p> <p>Renforcer la création d'activités économiques :</p> <ul style="list-style-type: none">-par un appui aux acteurs de l'aide à la création et au développement des entreprises,- par des aides à l'attractivité économique et commerciale des quartiers notamment l'aide à la structuration des écosystèmes favorables à la création d'entreprises et d'emplois. <p>Contacts :</p> <p>Bordeaux + Rive droite Anne Gouygoux : anne.gouygoux@nouvelle-aquitaine.fr 06 21 76 06 22</p> <p>Rive gauche : Anne Pageneau : anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr 06 21 76 96 01</p>
Préfecture		Entrepreneuriat Q2030

Thématique 4 : éducation, lutte contre le décrochage scolaire

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
CAF	CLAS : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité Appel à projet pour les associations et collectivités locales, les établissements du secteur public et/ou privé à caractère social, les acteurs du secteur privé lucratif, sous réserve qu'ils mettent en place une gestion désintéressée Mai/juin 2026 via la plateforme Elan Contact: parentalite@caf33.caf.fr	
Préfecture		PRE et cités éducatives
Rectorat	Cordées de la réussite	
DREETS		BOP 147 : Cordées de la réussite

Thématique 4 : éducation, lutte contre le décrochage scolaire

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<p><u>Soutien scolaire : service gratuit d'aide aux devoirs</u> Pour les Lycéens et apprentis Direction de l'éducation 05 57 57 50 00</p> <p><u>Actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérence scolaire</u> Pour les établissements publics</p> <p><u>Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire</u>: associations, établissements publics Direction de la jeunesse et de la citoyenneté 05 49 38 49 38</p>	<p>Règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de politique de la ville du 26 mars 2018.</p> <p>Actions éligibles à la politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none">- promouvoir la découverte des métiers des jeunes des quartiers (dans les parcours d'orientations, les stages...),- expérimenter des aides aux adultes dans l'appui à l'orientation des jeunes,- nourrir les ambitions scolaires et professionnelles dès l'âge de 14 ans y compris des plus fragiles au plan scolaire. <p>Contacts :</p> <p>Bordeaux + Rive droite Anne Gouygoux : anne.gouygoux@nouvelle-aquitaine.fr 06 21 76 06 22</p> <p>Rive gauche : Anne Pageneau :anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr 06 21 76 96 01</p>

Thématique 5 : culture

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Direction régionale des Affaires culturelles - DRAC (Ministère de la Culture)	EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE <ul style="list-style-type: none">Education artistique et culturelle en milieu scolairePasseurs d'ImagesCulture et SantéCulture et JusticeFonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA)Plan fanfareÉté culturelAction culturelle et langue française NUMÉRIQUE <ul style="list-style-type: none">Cultures connectées LANGUE FRANÇAISE <ul style="list-style-type: none">Auteurs/Autrices de l'écrit	Les QPV et la ruralité sont des priorités du ministère de la Culture sur chacun des dispositifs.
Région Nouvelle Aquitaine	Aide aux manifestations culturelles de Nouvelle-Aquitaine Lieux culturels de proximité Equipements culturels	
DREETS		BOP 147 : C'est mon patrimoine

Thématique 5 : culture

CONTACTS :

› Direction régionale des Affaires culturelles (ministère de la Culture)

- Christelle Alexandre : conseillère action culturelle et territoriale
- Yves Le Pannérer : conseiller pour le cinéma, l'audiovisuel et le numérique
- Lise Bourguet : assistante-gestionnaire

<https://www.culture.gouv.fr>

Thématique 6 : Sport, jeunesse

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	<p>FONJEP Appel à projet crédits jeunesse (BOP 163) Fonds de développement de la vie associative 1 et 2 Colos apprenantes Soutien à l'emploi financé par l'Agence nationale du sport Service civique : agrément et missions et nombre de services civiques accordés – financement Agence du service civique (reste à charge de 120€ dont 100€ financés par l'ASC) dsden33-sdjes@ac-bordeaux.fr FONJEP : cédric.porret@ac-bordeaux.fr AAP projets crédits jeunesse : nathalie.moulin1@ac-bordeaux.fr Emploi ANS : Lionel.dufour1@ac-bordeaux.fr FDVA 2 : Caroline.lauzeral@ac-bordeaux.fr Service civique : en ligne service-civique.gouv.fr</p>	
DREETS		FONJEP (BOP 147)

Thématique 6 : Sport, jeunesse

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<p><u>Soutien aux structures de jeunesse en Nouvelle-Aquitaine:</u> Association de jeunes, établissement public Direction de la jeunesse et de la citoyenneté 05.49.38.49.38</p> <p><u>Moins de 30 ans ? Des projets ? Une assoc ? On vous soutient !</u></p> <p><u>Soutien aux manifestations sportives</u> <u>Soutien aux animations sportives territoriales</u></p>	
CAF	<p>Soutien aux projets pour les 11-25 ans: le schéma départemental jeunesse de la Gironde.</p> <p>Plateforme commune de dépôt de dossier et de cofinancement CAF/MSA/Département. Peuvent y prétendre: les structures jeunesse (collectivités, associations...) de la Gironde travaillant en direction des jeunes de 11 à 25 ans</p> <p>https://www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-actions/soutien-aux-projets-des-structures-jeunesse</p>	
	<p>BAFA</p> <p>Aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs</p> <p>La demande doit être déposée dans les 3 mois qui suivent l'inscription au stage, à l'aide du formulaire à disposition sur le caf.fr.</p> <p>https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-gironde/offre-de-service/vie-professionnelle/le-bafa</p>	

Thématique 7 : Parentalité, petite enfance

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
CAF	Fonds national parentalité axe 1 (ex Reaap : Réseau d'Ecoute et d'Appui aux Parents) Il permet de développer des actions qui visent à conforter les parents dans leur rôle éducatif Février / Mars 2026 Contact : parentalite@caf33.caf.fr	Bonification des aides petite enfance en fonctionnement et en investissement pour les QPV
Préfecture		PRE et Cités Educatives

Thématique 8 : Prévention de la radicalisation, valeurs de la république, laïcité

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Etat	Appel à projet DILCRAH « Contre le racisme, l'antisémitisme, les discriminations liées à l'origine et la haine anti-LGBT »	
CAF	Promotion des valeurs de la république et de la prévention de la radicalisation Dépôt du dossier: en mars 2026 et en juin 2026. Appel à projet ouvert aux associations, structures, mairies, Communautés de Communes https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-gironde/partenaires-locaux/nos-aides-financieres-aux-partenaires Contact: AppelProjets@caf33.caf.fr	
DREETS	Valeurs de la République et Laïcité (VRL) Financement de sessions de formations Formations de formateurs	
Préfecture	Appel à projet FIPDR 2026 Fond Interministériel de la prévention de la délinquance programme «R» (radicalisation) dépôt des demandes sur Subventia (1 ^{er} semestre)	

Thématique 9 : Prévention de délinquance

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Etat	<p>Appel à projet FIPD Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance Contact : pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr</p>	

Thématique 10 : Santé, handicap, lutte contre les pratiques addictives

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Etat	<p>Appel à projet MILDECA Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives Pref-prevention-delinquance@gironde.gouv.fr</p>	
CAF	<p>Pôle Ressources Handicap (PRH): La Caf de la Gironde, la MSA et l'Agence Régionale de Santé ont délégué à l'association Récréamix 33 la gestion d'un PRH girondin, dispositif d'accompagnement mis en place pour répondre aux parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans, en situation de handicap qui souhaitent un mode d'accueil pour leurs enfants. Ce PRH répond aux besoins spécifiques des familles et accompagne les professionnels concernés pour créer les conditions favorables d'une inclusion réussie. Contact: recreamix@prh33.fr</p>	

Thématique 11: Accès aux droits, accès aux démarches administratives, numérique

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
France services	<ul style="list-style-type: none"> • 47 France Services en Gironde dont 9 au sein des quartiers prioritaires • Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives grâce à la présence des 12 opérateurs nationaux 	
Conseillers numériques	<ul style="list-style-type: none"> • 72 conseilleurs numériques en Gironde dont 4 au sein des quartiers prioritaires • Accompagnement des usagers pour qu'ils deviennent autonomes dans leur utilisation des outils numériques 	
Région Nouvelle Aquitaine	<p>Règlements de 2023</p> <p>- Programme annuel de promotion de l'égalité femmes-hommes, de luttes contre les discriminations et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :</p> <p>Soutenir les actions pérennes de coordination et d'accompagnement pour lutter contre les discriminations et les violences faites aux femmes.</p> <p>- Initiative ponctuelle « non aux discriminations et aux violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine » :</p> <p>Soutenir les initiatives ponctuelles ou nouvelles de sensibilisation et d'information des publics.</p> <p>Contact : Service relations aux usagers</p> <p>Direction des sports/de la vie associative et de l'égalité</p> <p>05 49 38 49 38</p>	

Thématique 12 : transitions (mobilité, alimentation, déchets)

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Région Nouvelle Aquitaine	<p><u>Aide à l'investissement des transitions - Très Petites Entreprises (TPE)</u> Direction de l'économie territoriale 05 49 38 49 38</p> <p><u>Innovation numérique responsable</u> Délégation Numérique : <u>innovation-numerique@nouvelle-aquitaine.fr</u></p> <p><u>Actions collectives dans l'économie circulaire</u> Direction de l'environnement 05 49 38 49 38</p>	<p>Actions éligibles à la politique de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none">- Améliorer l'accès et l'efficacité des dispositifs d'information et d'orientation dédiés à la mobilité (plate-forme mobilité, expérimentation de formations spécifiques...),- Renforcer les capacités des habitants à accéder concrètement aux services et aux emplois (adaptation de l'offre de service, équipement...). <p>Région nouvelle aquitaine Bordeaux + Rive droite Anne Gouygoux : <u>anne.gouygoux@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 06 22 Rive gauche : Anne Pageneau : <u>anne.pageneau@nouvelle-aquitaine.fr</u> 06 21 76 96 01</p>

Thématique 13 : Cohésion sociale (animation de la vie sociale, lien social)

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
CAF	<p>Appel à projet Programme vacances de territoire (PVT)</p> <p>Vacances de proximité : sorties, séjours et point info vacances</p> <p>Contact : aides.vacances@caf33.caf.fr</p>	
Conseil départemental <u>Gironde-Développement Social</u>	<p>Appel à Initiatives Locales de Développement Social (AILDS) et Soutien à l'Emergence et à l'Innovation Sociale. <i>(sous réserve des arbitrages budgétaires)</i></p>	

Thématique 13 : Cohésion sociale (animation de la vie sociale, lien social)

CONTACTS :

› Département de la Gironde - Direction Insertion et Inclusion

- Mission Territoires et Développement Social - 05 56 99 33 33
- Christine DZIANDZIAŁOWSKI, Coordinatrice de l'appel à initiatives, c.dziandzialowski@gironde.fr
- Laurence MURET, Responsable de la Mission Territoires et Développement Social, l.muret@gironde.fr

› CAF

- Marie-Christine BERTIN, Responsable de la ligne politique animation de la vie sociale,
- Stéphane PERRAIN et Stéphanie BREVET-FAUQUET, conseillers thématiques en charge de cette politique
animationdelaviesociale@caf33.caf.fr

Thématique 14 : Droits des femmes

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité en Nouvelle Aquitaine (DRDFE)	Contact à venir	

15 : Multi Thématiques

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
Conseil départemental	<p>Appel à Initiatives Locales de Développement Social (AILDS) et Soutien à l'Emergence et à l'Innovation Sociale. <i>(sous réserve des arbitrages budgétaires)</i></p> <p>Gironde-Développement Social</p>	
DDETS	<p>BOP 104 intégration des primo arrivants</p> <p>Le BOP 104 soutient les actions d'intégration à destination du public primo arrivant, c'est à dire des personnes majeures non-membres de l'Union Européenne, titulaires d'un titre de séjour de plus d'un an, et résidant en France depuis moins de cinq ans.</p> <p>Les thématiques principales couvrent le champ de l'apprentissage linguistique, de l'accès à l'emploi et de la citoyenneté. Dans le contexte d'un budget contraint, la DDETS définit les critères d'intervention ainsi que les actions prioritaires pouvant faire l'objet d'une programmation en avril-mai.</p> <p>Contact : valerie.verge@gironde.gouv.fr</p>	
CAF	<p>Les conventions territoriales globales: démarche qui vise à initier ou soutenir un projet social sur le territoire, permettant un cofinancement des équipements et actions sur les territoires. 24 CTG signées avec les 28 communes de Bordeaux Métropole, englobant les quartiers prioritaires</p>	

15 : Multi Thématiques

STRUCTURES	DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN (TOUT TERRITOIRE)	DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX QUARTIERS PRIORITAIRES
CAF	<p><u>Fonds publics et territoires (FPT)</u></p> <p>Il a pour vocation de contribuer à la réduction des inégalités territoriales et sociales dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.</p> <p>1. Demandes d'aide au fonctionnement sur 7 axes:</p> <ul style="list-style-type: none">•Axe 1 : Accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun ;•Axe 2 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant ;•Axe 3 : Engagement et participation des enfants et des jeunes ;•Axe 4 : Maintien et développement des services aux familles dans des territoires spécifiques ;•Axe 5 : Soutien des établissements d'accueil du jeune enfant, des services enfance et jeunesse présentant de graves fragilités économiques ;•Axe 6 : Appui aux démarches innovantes ;•Axe 7 : Renforcement de la lutte contre la non-décence des logements et promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie <p>2. Demande d'aide à l'investissement</p> <p>Lien pour remplir le dossier en ligne:</p> <p>https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-gironde/partenaires-locaux/nos-aides-financieres-aux-partenaires/le-fonds-d-accompagnement-public-et-territoire-2025</p>	Axe 4 du FPT dédié aux QPV

15 : Multi Thématiques

CONTACTS :

> CAF

- Se rapprocher du conseiller territorial du territoire concerné

<https://www.caf.fr/professionnels/nous-connaitre/caf-de-la-gironde/qui-sommes-nous/une-action-sociale-territoriale>



Questions / Réponses

Merci de votre attention

